

Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 27 novembre 2024

N° 040-2024

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 0

Nombre de votants : 13

Votes

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de la convocation

21 novembre 2024,
affichée le 21 novembre
2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes FONTAINE B, BENYAHIA, JACOB, SIMON, POUPONNEAU, EMON, DUBRUNQUEZ, MM. KOCIUBA, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE, CAPITAINE

Absents : MME TOUROLLE, FONTAINE N., MRS BRIZION, MAQUIN, LAQUEUE, KRAWIEC,

Secrétaire de séance : Madame Malika BENYAHIA

Le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Objet : Travaux 2025 – Demandes de subventions : Travaux d'enfouissements, Impasse Champagne Ardenne.

Monsieur le Maire de la commune de Sault-les-Rethel expose aux membres du conseil municipal que les membres de la commission des travaux souhaitent faire des travaux d'enfouissements de réseaux électriques ainsi que des réseaux télécom et fibre. Pour se faire il faut également faire la rénovation de la route ainsi que des trottoirs avec mise aux normes PMR, rénovation d'éclairage public.

Vu l'avis favorable de la commission des finances et la commission des travaux en date du 20 novembre 2024.

Considérant que le montant total de 154 265,65 € HT soit 185 118,78 € TTC,

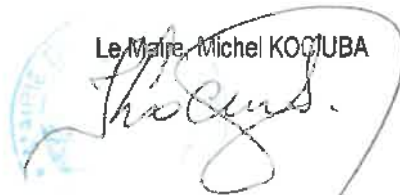
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2025
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant.

La secrétaire de séance Malika BENYAHIA



Le Maire, Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 9 décembre 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission le 9 décembre 2024

en sous-préfecture le 9 décembre 2024

de la publication le 9 décembre 2024

mise en ligne sur le site internet le 9 décembre 2024